



Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 6 février 2023

Concerne: Question parlementaire placement en famille d'accueil

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé, Madame la Ministre de la Justice et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Tout en vous remerciant pour votre réponse du 26 septembre 2022 à ma question parlementaire n° 6658 du 16 août 2022, j'aimerais approfondir certains aspects qui me semblent importants.

1. Concernant les bébés et petits enfants placés en structure hospitalière, pouvez-vous me confirmer qu'ils sont pris en charge et encadrés à la fois médicalement et pédagogiquement 24 heures sur 24 par des services spécialisés afin d'éviter des traumatismes de jeune âge ?
2. Est-ce que vous jugez que cette solution de placement urgent est la plus adaptée aux besoins de l'enfant? Est-ce que cette solution est celle qui prend le mieux en compte l'intérêt supérieur de l'enfant?
3. Plus généralement, pourriez-vous nous dire, ventilé sur les cinq dernières années, combien d'enfants ont été placés en famille d'accueil et combien dans un centre d'accueil?
4. Pourriez-vous décliner les chiffres de ces cinq dernières années en distinguant familles d'accueil proches et familles d'accueil classiques ? Quel est votre plan et quelles sont vos mesures afin d'augmenter le nombre de familles d'accueil classiques pour les prochaines années?

5. Pourriez-vous énumérer les institutions qui peuvent accueillir des enfants de 0-3 ans et me donner les chiffres de l'occupation des lits ces cinq dernières années?

Dans votre réponse à ma question parlementaire, vous dites qu'en 2020, il existait 962 places agréées pour l'accueil de jour et de nuit auprès de 16 prestataires, tandis qu'en 2022, on comptait 1 017 places agréées pour l'accueil de jour et de nuit auprès de 17 prestataires.

6. Comment est-ce que vous expliquez cette augmentation alors que le plan d'action droits des enfants a comme objectif d' « éliminer progressivement les mesures d'accueil stationnaires en institution et de favoriser la prise en charge des enfants en milieu familial chaque fois que cela est possible »?
7. En outre, pourriez-vous me dire combien de familles d'accueil de dépannage peuvent accueillir des enfants de 0 – 3 ans en urgence? Est-ce que ce nombre est suffisant? Est-ce qu'il ne faudrait pas augmenter le nombre de familles d'accueil de dépannage? Quelles mesures envisagez-vous pour recruter de nouvelles familles d'accueil de dépannage?
8. Finalement, j'aimerais vous demander si le projet de la Pouponnière nationale à Pétange avec 52 lits correspond encore aux connaissances actuelles en matière de travail socio-pédagogique? Envisagez-vous de fermer des petites structures, et si tel est le cas, quels sont vos arguments pour fermer celles-ci et rouvrir une structure centralisée d'une telle taille?

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis
Députée

